Le musulman n’est absolument pas libre, sa seule liberté, c’est de croire avec l’ensemble des croyants

écrit par France | 22 mars 2019

L’islam à la gorge : hommage à Anne-Marie Delcambre

Chapitre 3

Premier chapitre d’une série de 4 articles d’hommage à Anne-Marie Delcambre, avec des extraits de son oeuvre et incontournable et admirable. A ne pas manquer. Merci à Nation pour cet énorme travail qu’il a réalisé pour Résistance républicaine.

Pour mémoire, chapitre premier déjà paru :

http://resistancerepublicaine.com/2019/03/20/larticle-premier-de-notre-constitution-fait-de-la-veme-republique-le-code-noir-de-notre-temps/

Chapitre 2 déjà paru :

http://resistancerepublicaine.com/2019/03/21/deux-sens-au-mot-djihad-non-pas-a-medine/

Chapitre 12 L'islam et l'argent ?

Page 83

« **La loi islamique proscrit l'usure sous toutes ses formes.**La sourate 2 v. 276/ 275 jusqu'au verset 281- soit sept longs versets – stigmatise le fait de tirer des intérêts de l'argent ».

Page 84

« Ceci explique le succès des banques islamiques.

Le fait que l'usure soit interdite prohibe des professions comme prêteur, assureur, agent de change, directeur d'organismes de crédit. Le problème n'est pas celui du régime politique (capitalisme ou socialisme) mais du travail de l'argent. **Prêter de l'argent et récupérer une somme supérieure est absolument contraire à l'islam.** »

Chapitre 13 L'islam comme communauté ?

Page 89

« Tout musulman ressent une vraie fierté d'appartenir à la *Oumma* du Prophète, la Matrie, la Communauté. Dans le Coran il est dit : « **Vous êtes la meilleure communauté**, vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah (…) ». **Telle est la mission qui incombe à chaque musulman : ordonner le bien et interdire le mal mais il s'agit du bien et du mal tels qu'ils sont envisagés dans le Coran(Sourate 3 v. 106/110)** ».

« Pour l'islam, le musulman est le frère du musulman. C'est l'aspect apparemment séduisant de la communauté. **Mais il y a**

un aspect négatif, presque menaçant diront certains : tout musulman est responsable de son frère et il a le devoir de le remettre sur le droit chemin ».

Page 90

« Toutes les obligations (piliers) du culte revêtent cette dimension communautaire : la prière en commun est supérieure à la prière individuelle, de 27° (*hadîth* cité par Bukhâri et Muslim). Que dire de l'aspect communautaire du jeûne et du rassemblement que constitue le Pèlerinage à la Mecque ?

La *chahâda*(la profession de foi) est la condition nécessaire pour intégrer la *Oumma*. Le bon musulman mourra en prononçant *chahâda*d'un cœur sincère**. Mais de la communauté, le musulman ne peut pas sortir.** »

Page 91

« **De la communauté on ne sort pas sinon c'est la peine de mort, si le droit musulman est appliqué et la damnation éternelle. En droit musulman, l'apostasie (*ridda*) est punie de mort.**

Elle est rangée par le Coran dans les péchés d'incroyance (*kufr*). Sourate 4, v. 136/137 : « **Ceux qui auront cru puis auront été infidèles puis auront cru puis auront été infidèles (…) Allah ne se trouvera point leur pardonner.** »

Sourate 16 v. 108/116 :« **Celui qui renie Allah après avoir eu foi en lui (…), ceux dont la poitrine s'est ouverte à l'impiété, sur ceux-ci tomberont le courroux d'Allah et un tourment terrible**.»

Mais devenir infidèle, athée, c'est en quelque sorte avoir apostasié. **Sourate 3 v. 85/91 :**« **Ceux qui ne croient pas et qui meurent infidèles, il ne sera jamais accepté d'aucuns d'eux de se racheter même si pour cela ils donnaient le contenu en or, de la terre. Ils auront un châtiment**

douloureux, et ils n’auront point de secoureurs. »

Faut-il s’arrêter sur l’attitude politico-religieuse de l’islam qui condamne à mort les apostats ? Pour ces apostats, même l’intercession du Prophète n’y fera rien. **Sourate 9, v.81/80** : **« Si tu demandes pardon pour eux soixante-dix fois Dieu ne leur pardonnera pas, parce qu’ils sont absolument incrédules envers Dieu et son prophète. Dieu ne dirige pas les gens pervers. »Certains musulmans pensent de bonne foi qu’ils ont toute liberté de croire ou de ne pas croire, ce qui est faux.**Le «point de contrainte en religion» (sourate 2 v.256/257) ne les concerne pas ; il s’agit du respect des autres religions monothéistes. **Le musulman n’est absolument pas libre. Sa seule liberté, c’est de croire avec l’ensemble des croyants.**Pour l’islam, « tout homme naît musulman, C’est la famille qui le fait juif, chrétien ou zoroastrien » (Ibn Khaldoun). L’islam est l’identité naturelle de l’homme. Aussi la conversion à l’islam est considérée comme un retour pur et simple à son identité originelle, tandis que tout abandon de l’islam est une véritable trahison, une perversion par rapport au droit naturel, à la nature première.

Celui qui sort de l’islam est un dénaturé, un pervers, car c’est un véritable crime d’abandonner la meilleure religion des religions. **Et pour l’islam juridique, il mérite la mort. »**

Chapitre 14 L’islam et la loi ?

Page 93

« Nous ne pouvons pas interpréter correctement le comportement et la manière d’être des musulmans contemporains, depuis le port du voile pour les femmes ou de la barbe pour les hommes, sans savoir que s’ils sont ainsi, **c’est qu’ils suivent les règles et que ces règles normatives se trouvent dans la loi (*charia* : norme virtuelle, idéale, théorique contenue dans le Coran et la Sunna. C’est la réglementation coranique et les**

injonctions prophétiques à l'état brut, sans intervention des juristes) et dans la jurisprudence de cette loi (*fiqh* : ce sont les quatre écoles de droit musulman, élaborées par des jurisconsultes (malékite, chaféite, hanbalite, hanéfite), à partir du Coran et de la Sunna, principalement.

Derrière le voile comme derrière la barbe, derrière les boucheries *hallal*, derrière les interdits alimentaires, derrière l'horreur du célibat, derrière la répugnance à laisser un chien entrer dans une maison, **il y a la loi**. **La norme est au cœur du comportement du musulman en ce qui concerne le culte, mais aussi le mode de vie. »**

Pages 94 et 95

« Cet attachement à la règle s'explique par le fait que l'islam est à la fois normatif et profondément ritualiste.

Mais pourquoi cet empressement à épouser la norme ? C'est que son non-respect ferait du musulman un « déviant », un « égaré » sur le chemin de la perdition. Alors le musulman va coller à l'exemple du Prophète. (…) **Du berceau jusqu'à la tombe, le musulman est ligoté dans un réseau de prescriptions dont il ne saurait se libérer. Mais suivre la loi ne veut rien dire. Que trouve-t-on derrière la loi ? L'INTERDIT.**

Toutes les règles, quel que soit leur domaine d'expression, tournent autour de l'interdit, la sexualité comme l'alimentation, ou les multiples autres domaines. La question essentielle demeure : « Est-ce conforme à la loi islamique ? » et ceci pour chaque comportement.

(…) **L'islam déteste ce qui est hors norme, anormal, marginal. Il faut être copie conforme du musulman parfait. Le musulman se sent toujours coupable de ne pas être assez bien, de ne pas être un musulman parfait. »**

Page 96

« En ce qui concerne le vin, est maudit celui qui le boit, celui qui le presse, celui qui le transporte, celui qui le vend. »

Chapitre 15 L'islam et la politique ?

Page 99

« Mahomet, à partir du moment où il rentre comme réfugié à Médine en 622, est un acteur de la politique tribale. »

Page 100

« Si Mahomet finit par être entendu, c'est à cause du bruit des armes, de ses razzias réussies, de ses calculs politiques. **Sa religion ne fut acceptée que par ce qu'il s'était fait craindre militairement.** »

Page 101

« Mais c'est la violence guerrière, la ruse, l'assassinat, qui lui permirent de réussir et d'imposer sa religion. **Oui, l'Islam fut d'abord une politique** ! »

Chapitre 17 L'islam et les droits de l'homme ?

Page 107

« **Il faut oser le dire : il n'y a pas de droit de l'homme en islam au sens où on l'entend dans le christianisme**(même si l'Eglise catholique n'a admis la notion de droits de l'homme que depuis un demi-siècle seulement), et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, du 10 décembre 1948.

Pour l'islam, l'homme est esclave serviteur de Dieu et il n'a aucun droit par lui-même. Seul Dieu a des droits, Dieu seul

est Seigneur(*rabb*). L'homme, lui, n'a que des devoirs. L'homme étant l'esclave de Dieu, le plus beau prénom pour lui et celui d'Abdallah (Esclave de Dieu).

L'homme n'est pas, par lui-même, sujet de droit. Cette conception de l'homme sans relation à Dieu qui pourrait avoir des droits, simplement parce qu'il est homme, est inconcevable et insupportable pour l'islam. C'est le fait d'être croyant musulman qui lui donne le droit d'être respecté, pas le fait qu'il soit homme. »

Pages 107 et 108

« De plus, qu'un homme athée, mécréant, pêcheur, homosexuel, adultère, puisse avoir des droits, qu'une femme puisse avoir les mêmes droits que l'homme, et ceci sans considération de Livre Révélé, de respect des prescriptions énoncées par les prophètes, est impensable pour l'islam. Même l'homme croyant des autres religions n'a pas un statut identique à celui du musulman. Pourtant, on a vu paraître en 1981 une déclaration universelle des droits de l'homme en islam, promulguée à l'Unesco, qui est un véritable pied-de-nez à l'Occident. Elle est en effet tout entière inspirée par la *charia*. »

Pages 108 et 109

« (…) L'organisation Amnesty international dénonce le non-respect des droits de l'homme dans de multiples pays musulmans. Même si ces pays n'appliquent pas l'Islam intégralement et se méfient de leurs islamistes, ils sont musulmans et pour eux les droits de Dieu passeront toujours avant les droits de l'homme[1], même s'ils ne veulent pas l'avouer ! Pourquoi n'ose-t-on pas dire que dans l'Islam, le croyant musulman est au-dessus du croyant non musulman ? Quant à l'infidèle, le mécréant, il ne mérite pas de vivre. »

Chapitre 18 L'islam et l'Occident ?

Page 112

« Non seulement l'Occident présente la séduction de la technique, de l'argent, du sexe, mais **il valorise des valeurs diamétralement opposées aux valeurs de l'islam, les valeurs de changement, d'évolution, de réformes, de progrès, de modernisation**. Les valeurs de l'Islam attachent à la tradition une importance extrême au point d'en faire la deuxième source. **Tout changement est une innovation blâmable, une hérésie, le pire des crimes contre la lettre.Moderniser l'islam est violemment refusé.On préfère plutôt islamiser la modernité.Pas question de permettre à un musulman de choisir sa religion, à une musulmane d'épouser un non-musulman ; pas question de laisser le musulman faire la critique des textes sacrés.Les musulmans qui disent vouloir une réforme de l'islam, ne peuvent jamais aller jusqu'au bout[2].**S'ils le font, ils encourent la réprobation de la communauté et parfois risquent leur vie. Ceux qui présentent une réforme vraiment nouvelle, le font sans le soutien des musulmans « représentatifs » de leur pays. **Et où l'islam est au pouvoir, rien n'est possible**. **Pour beaucoup, l'Occident risque d'aliéner l'identité musulmane.Certains penseurs modernes, à gauche sur le plan politique, finissent par se ranger à côté des islamistes dans une lutte contre l'occidentalisme !Bref, Le monde musulman est traumatisé par l'Occident, un Occident qui volerait l'âme des musulmans**. »

Page 113

« **La limitation des naissances est vue avec horreur par le musulman croyant. La femme musulmane doit être d'abord une génitrice de musulmans.** »

Chapitre 19 L’islam et la laïcité ?

Page 115

« Ce qui caractérise la laïcité dans les sociétés occidentales c’est, d’une part la dimension areligieuse de l’État – c’est-à-dire que celui-ci n’adhère à aucune religion -et, d’autre part, la séparation du personnel et du communautaire. C’est la primauté quasi absolue de l’individu. **Or dans les pays musulmans, dans leur ensemble, le concept de laïcité n’est pas compris.** »

Page 116

« **Ce qu’on n’ose pas dire sur l’islam, c’est que les appels déguisés au meurtre sont conformes à l’exemple du Prophète, s’agissant d’impies.** »

Page 118

« **Mais accepter ces revendications (enseignement, mosquées, voile, cimetière ou viande*halal*), c’est faire apparaître le religieux communautaire sur la place publique. C’est un coup porté à la laïcité.** »

Page 119

« Car Tariq Ramadan le rappelle : « L’Islam n’est pas une religion comme le judaïsme ou le christianisme. L’islam investit le champ social. Il ajoute à ce qui est proprement religieux les éléments du mode de vie, de la civilisation et de la culture. **Ce caractère englobant est caractéristique de l’islam.** » La laïcité ne doit pas tolérer d’exception. La foi doit continuer de relever pour tous de la sphère privée, sous peine de voir demain apparaître la revendication des musulmans intégristes que la sphère politique fait aussi partie de la religion… et l’on réalisera en France – pays de la liberté et de la laïcité – le rêve des Frères musulmans ! On fera passer

le droit de Dieu avant les droits de l’homme.**On aura islamisé la laïcité ! ».**